



**- FORMULAIRE D'AGREMENT POUR LES ARTISANS TRADITIONNELS PATENTES -
QUALITE D'ARTISAN TRADITIONNEL DE POLYNESIE FRANCAISE
QUALITE DE MAITRE ARTISAN TRADITIONNEL DE POLYNESIE FRANCAISE**
(arrêté n° 479/CM du 31 mars 2022)

1re DEMANDE NOUVELLE DEMANDE
RENOUVELLEMENT N° CARTE :

ARTISAN TRADITIONNEL DE POLYNESIE FRANCAISE - Rima'ī mā'ohi

MAITRE ARTISAN TRADITIONNEL DE POLYNESIE FRANCAISE - 'Ihi Rima'ī mā'ohi

ETAT CIVIL

Madame Monsieur

NOM

NOM DE JEUNE FILLE

PRENOM

NE(E) LE A

COMMUNE DE RESIDENCE

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

NOM DE L'ENSEIGNE

N° TAHITI N° RCS

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

N° TELEPHONE FIXE

N° PORTABLE FAX.....

EMAIL

ADRESSE POSTALE

ANNEES D'EXPERIENCE

ACTIVITE ARTISANALE PRINCIPALE

ACTIVITE ARTISANALE SECONDAIRE

PRINCIPALES MATIERES LOCALES UTILISEES

PRINCIPALES MATIERES IMPORTEES

PRINCIPAUX ACCESSOIRES IMPORTES

Je certifie que j'exerce le métier d'artisan traditionnel en activité principale. Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et que je n'ai omis aucun fait essentiel.

Les artisans sont inscrits dans le répertoire des artisans traditionnels de la Polynésie française, tel que prévu par la loi du pays n° 2022-14 du 04 février 2022 relative au statut de l'artisan traditionnel de Polynésie française et de l'arrêté pris pour son application.

Le répertoire comporte les informations suivantes :

- nom, prénom
- enseigne
- numéro de téléphone et/ou adresse électronique
- éventuellement, lien vers un site professionnel ou une page professionnelle.

Le répertoire est consultable sur le site internet géré par le Service de l'artisanat traditionnel. Votre consentement est nécessaire pour cette diffusion publique.

Cette diffusion publique n'est pas obligatoire et vous pouvez la refuser, sans qu'aucune conséquence ne s'attache à votre refus. Si vous acceptez, vous pourrez retirer votre consentement librement et à tout moment.

- J'accepte la diffusion des informations ci-dessus sur le site internet du Service de l'artisanat traditionnel
- Je refuse la diffusion des informations ci-dessus sur le site internet du Service de l'artisanat traditionnel

Fait à :

Date :

Signature

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement mis en oeuvre par la Polynésie française dans le cadre de ses missions d'intérêt public d'accompagnement de la structuration et la professionnalisation et de soutien au secteur de l'artisanat. Il a pour finalité la gestion par le service de l'artisanat de l'activité d'artisan traditionnel de Polynésie française - Rima'i mâ'ohi ou de maître artisan traditionnel de Polynésie française - 'Ihi rima'i mâ'ohi.

Les données sont conservées pendant tout le temps de votre activité et supprimées 5 ans après l'expiration de la carte. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou d'effacement de vos données à caractère personnel. Pour les exercer, vous pouvez contacter le service de l'artisanat à secretariat@artisanat.gov.pf. Vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données à dpo@administration.gov.pf. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

Les demandeurs peuvent joindre à leur dossier toute pièce utile pour éclairer le(s) service(s) instructeur(s) et/ou les membres de la commission consultative sur la nature de leur activité.

Le Service de l'artisanat traditionnel se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires nécessaires à l'instruction du dossier et favorisant celle-ci.

Pour une 1ère demande ou une nouvelle demande de carte

Pièces obligatoires pour les deux cartes :

- Une photo d'identité
- Une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité, permis de conduire)
- Une attestation de résidence (quittance EDT ou OPT)
- L'attestation de numéro TAHITI
- L'attestation de numéro RCS
- Une attestation sur l'honneur précisant la date de début de l'activité artisanale*
- Des photos récentes des produits de l'année en cours
- Pour les artisans ayant moins d'un an d'activité, un diplôme de niveau III ou une attestation de réussite, obtenu dans un centre agréé de formation.

* modèle disponible sur le site www.artisanat.pf

Pièces complémentaires pour la carte de Maître artisan traditionnel de Polynésie française :

- Un dossier argumenté précisant le parcours du candidat.
Ce dossier pourra être complété, selon les possibilités, avec :
 - des photos des créations
 - une liste des principales expositions auxquelles l'artisan a participé
 - et/ou des publications de référence
 - et/ou un diplôme de niveau IV et plus
 - tout autre élément jugé utile par le candidat

Pour un renouvellement de carte

Toute demande de renouvellement doit être faite au plus tard 3 mois avant la date d'expiration mentionnée sur la carte.

Pièces obligatoires pour le renouvellement des deux cartes :

- Une photo d'identité
- Une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité, permis de conduire)
- L'attestation de numéro TAHITI
- L'attestation de numéro RCS
- Des photos récentes des produits de l'année en cours
- Un état de situation d'activité*

* modèle disponible sur le site www.artisanat.pf